

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Rapport

Olivia Dufour

Le succès du médiateur de l'AMF ne se dément pas

JURISPRUDENCE

Page 6

■ Constitutionnel

Hugues Rabault

Le statut constitutionnel de l'université

(Cons. const., 8 mars 2018, n° 2018-763 DC, loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants)

CULTURE

Page 16

■ Exposition

Nicole Lamothe

Un peintre — Dix sculpteurs

ACTUALITÉ

Rapport



Le succès du médiateur de l'AMF ne se dément pas ^{135S1}

Olivia DUFOUR

Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'Autorité des marchés financiers, a présenté son rapport annuel le 12 avril dernier à la presse. Si le nombre de saisines marque le pas, en revanche, le taux de succès de la médiation demeure très élevé. Le médiateur de l'AMF s'inquiète toutefois de la complexité grandissante du paysage de la médiation.

C'est avec son enthousiasme coutumier que Marielle Cohen-Branche a présenté son rapport annuel d'activité le 12 avril dernier. Fait inédit, le médiateur de l'AMF, en 2017, a reçu 9 % de dossiers en moins. Cet infléchissement est dû à trois raisons majeures. D'abord, il n'y a pas eu de litiges de masse l'an dernier. En 2016 par exemple, le médiateur avait reçu 120 dossiers soulevant la même question. Ensuite, l'une des plus importantes sources de plaintes des épargnants s'est tarie : il s'agit des dossiers dits « Forex », c'est-à-dire des propositions faites aux particuliers sur internet d'investir sur le marché du Forex (les fameuses publicités : « Devenez Trader »). Enfin, dans un contexte boursier favorable comme ce fut le cas l'an dernier, les épargnants ont moins tendance à se plaindre d'un dysfonctionnement que lorsque les marchés sont tendus.

Marielle Cohen-Branche a souligné lors de la présentation du rapport annuel les trois apports de la médiation de l'AMF. Elle permet de régler rapidement un litige avec un taux de succès tout à fait remar-

quable. C'est également une manière d'inciter les entreprises à régler leurs dysfonctionnements internes. L'intervention du médiateur est en effet un avertissement sans frais et confidentiel qui permet d'attirer l'attention de l'entreprise sur un problème interne et de le régler. C'est une aide pour les directeurs de *compliance* qui peuvent ainsi faire valoir la position du médiateur de l'AMF pour convaincre d'améliorer le fonctionnement de l'entreprise. Enfin, même en l'absence de faute, le poste d'observation qu'occupe le médiateur lui permet d'apercevoir les réglementations et les pratiques à faire évoluer, par exemple faciliter les opérations de transfert de PEA ou encore s'assurer que le PERCO est choisi par les épargnants de manière éclairée.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34